15e ANNEE — N° 758 PARAIT LE SAMEDI 16 Septembre 1899

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

REVUE DE LA MUTUALITÉ

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Au milieu de notre vie agitée dont chaque instant, chaque heure, chaque minute doivent être consacrés à une pensée, à une préoccupation différentes, l'oubli vient vite et on ne cherche plus à démêler, dans la confusion forcée des choses, celles qui ont un caractère d'originalité et sont en quelque sorte les méres des autres semblables dont on ne les distingue plus.

C'est un peu ce qui se produit pour la société mutuelle *coopérative* de retraites les « Prévoyants de l'avenir.

Depuis la mise au jour de cette idée sublime et admirable dont elle est le prototype, beaucoup d'autres ont éclos à la chaleur de ses rayons et un peu plus on ne saurait quelle est l'aînée, quelles sont les cadettes.

Il convient de rappeler qu'avant la fondation, le 12 Decembre 1880, sur l'heureuse initiative de M. Chatelus, des « Prévoyants de l'Avenir », il n'existait en France aucune société de ce genre et que toutes celles de ce modèle qui sont nées depuis ne sont en somme qu'autant de rejetons vigoureux et prospéres de l'arbre chatelucien.

A part quelques variantes, les statuts, du reste, sont à peu près les mêmes.

Et, chose absolument réconfortante à constater à notre époque de luttes égoïstes et de déchirements, aucune rivalité malsaine ne se produit entre ces groupements qui s'entendent au contraire fraternellement au point d'avoir un organe commun.

Naturellement, en vertu de leur droit d'aînesse et de la vitesse acquise les *Prévoyants de l'Avenir*, tiennent la tête. Apres tant d'autres hautes récompenses, après la récente médaille d'or d'Alençon, après le diplôme d'honneur de Digne l'année dernière, avec mention spéciale, un grand prix d'honneur avec félicitations du jury, vient d'être décerné à la société dans la section d'économie sociale de l'exposition de Biarritz. Les demandes de renseignements affluent au 36 du boulevard Sébastopol, où est établi le siège social, les section grossissent et leur nombre augmente.

Voici, du reste, la dernière situation :

Sections.....	1.337
Sociétaires..	248.199
Capital.....	27.681.652 fr.

Voilà ce qn'on peut faire par la mutualité avec de l'entente et un sacrifice personnel de un franc par mois.

La société, qui compte dans son sein autant de femmes que d'hommes, commencera dans deux ans à exercer effectivement son action bienfaisante par le premier partage des intérêts de son immense capital.

Ce partage aura lieu ensuite tous les ans par part égale entre tous les sociétaires qui compteront au moins vingt années de présence dans la société, et c'est ce qui constituera la rente.

Tout par tous et pour tous, telle est la devise morale. Vingt sous, vingt ans, rente après par la participation annuelle dans le partage des intérêts, c'est la formule pratique qui a réuni autour d'elle deux cent cinquante mille français.

La médaille d'or d'Alençon, la plus haute des récompenses dans ce groupe, les diplômes et les grands prix d'honneur les félicitations des jury sont parfaitement justifiés. Nous estimons qu'on ne saurait trop encourager ces institutions populaires comme celle des « prévoyants del'avenir» qui donne le plus éloquent exemple de la puissance de la solidarité contre la misère.

L. M.

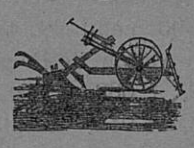

CHOSES AGRICOLES

Scories Thomas et terrains calcaires.

Que des fois des publicistes intéressés n'ont-ils pas écrit que les Scories Thomas étaient sans aucun effet dans les terres calcaires et que le superphosphate convenait seul à ces sortes de terrains Les essais culturaux permettent cependant d'affirmer le contraire. En voici quelques-uns :

M. Audoui, à Milhars (Tarn), dans un terrain contenant 41 o|o de calcaire, a pu, avec une fumure de 1,000 k. de Scories Thomas, augmenter de 1,900 k. à l'hectare sa récolte de foin.

M. Campmas, à Pujols (Lot-et-Garonne) dans un sol renfermant 36,35 o|o de carbonnate de chaux, a fait passer, grâce à l'emploi de 500 kilos de Scories Thomas, sa récolte de pois de 3,000 k. à 7,000 k. àl'hectare.

M. Ferdonnet, à Crézières (Deux-Sèvres) a comparé, à valeur égale, le Superphosphate et les Scories dans une prairie renferment 31 o|o de calcaire ; il a eu : Avec superphosphate, 4,000 k. de foin ; avec Scories 4,700 k

La même comparaison, à valeur égale, faite par M. Cotteau, à Tugéras (Charente-Inférieure), en terre très calcaire dite « de Champagne », ayant reçu trés uniformément du Nitrate, a fourni sur blé : avec superphosphate 2.138 k. de grain et 2.966 k. de paille ; avec scories 2,459 k. de grain et 3,893 k. de paille, soit un exédent de 321 k. pour le grain et de 927 kilos pour la paille.

Ces divers résultats se trouvent expliqués, à l'heure actuelle, par la publication faite par le Dr Schreiber, l'éminent agronome belge, des experiences entreprises par lui à ce sujet en 1898. Il a comparé le phosphate minéral et les Scories Thomas, sur trèfle et moutarde, en ajoutant, à la fumure, des doses croissantes de carbonate de chaux. Or, il a pu constater, ainsi, que le calcaire, à doses suffisante, annihilait presque l'effet du phosphate minéral, tandis que — ce sont ses propres expressions — « le carbonate de chaux n'enraye point ou guère l'action du phospate des Scories ».

N'hésitons donc pas à employer les Scories dans nos sols calcaires.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

SISTERON

Touristes des Alpes. — C'est demain que notre société musicale doit assister à la fête patronale de Noyers,

Le départ aura lieu à midi ; les concerts reprendront incessamment.

Concert. — Un seul début a signaler cette semaine, à la Taverne d'Apollon, celui de Mme Lamberti, comique, Mesdames Brunette, Fuzette et Delange, sont toujours justement applaudies par le public. A son talent de chanteuse, Mlle Lucienne Delange ajoute celui de sifflomane, ce qui ne peut que doubler son succés.

Nécrologie. — Mercredi ont eu lieu les obsèques purement civiles du citoyen J. B. Jourdan, ancien adjoint au maire de Sisteron. Une foule énorme accompagnait à sa dernière demeure ce bon et sincère républicain que l'intérêt particulier n'avait jamais guidé.

Nous adressons à sa veuve et à sa famille, nos sincères condoléances.

Marché d'Aix

du 14 Septembre 1899

Bœufs limousins	1 25	a	» »»
— Gris	1 18	à	1 23
— Afrique	» »»	à	» »»
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	1 60	à	» »»
— de Barcelonnette	» »»	à	» »»
— de Gap	» »»	à	» »»
— Monténégro	» »»	à	» »»
— Espagnols	» »»	à	» »»
— Mètis	» »»	à	» »»
Moutons Africains	1 20	à	1 30
— réserve	1 37	à	1 45

Tous les Dimanches à l'Hôtel des Acacias. — Glaces et Sorbets.

ÉTAT-CIVIL

du 7 au 15 Septembre 1899

NAISSANCES

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Cheyland Marie, épouse Giraud Ed. 55 ans, à l'hospice. Peyron Eugène, épouse Michel, à l'hospice. Jourdan Jean Baptiste, 76 ans, rue Deleuze.

L'OXYGÉNÉE

Adoptée par le corps médical

Un groupe considérable de notabilité médicale — douze cents environ — se rendait dernièrement à Vichy, par train spécial, pour l'inauguration d'une source nouvelle.

Pendant le trajet accablés par la chaleur, c'est à *l'oxgénée* que tous sans exception eurent recours pour apaiser leur soif et se réconforter un peu.

Quelle réclame vaudra jamais ce haut et puissant patronage en faveur de ce salutaire apértif ! et Cusenier, en inventant l'oxygénation de l'absinthe a rendu un service signalé à la cause de l'hygiène alimentaire.

Une boîte de 1 fr. 50 a suffi. — Marchastel (Cantal), le 7 juillet 1898 — J'étais atteinte d'une bronchite grippale compliquée de Névralgie. J'ai pris deux Pilules Suisses le matin dans un peu de bouillon, tous les 2 jours. Je me suis trouvée aussitôt soulagée et finalement guérie. Madame Blanchet, (Sig. lég).
A. M. Hertzog, pharm. 28. rue de Grammont Paris.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaitre à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, a Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

A LOUER

Aux 15 Mars prochain

Les Moulins de M. De BARLET a Sisteron. Situation exceptionnelle, pas de frais de prise d'eau ni d'entretien du canal.

S'adresser au bureau du Journal.

GRANDE LIQUIDATION

Pour cessation de Commerce

BRUN ADOLPHE

Rue Deleuze (Valayé) SISTERON

M. Brun à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à partir de ce jour il sera mis en vente des **Chaussures en tous genres**, fines et fortes pour hommes, femmes, fillettes et enfants, à des prix défiant toute concurrence.

A vendre dans de bonnes conditions de prix

Outillage complet de cordonnerie et TROIS MACHINES A COUDRE en très bon état dont une à tube.

A LOUER

à la Saint Michel

Grand 2me Etage ; Ecurie pouvant servir de remise ou d'Entrepôt et un grenier à foin, situé rue de l'Evéché, attenant a la Chambrette du Cercle de la Fraternité.

S'adresser à M. **PIERRISNARD** *Boulanger à la Baume.*

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Gaston BEINET,
AVOCAT-AVOUE
à SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE
SUR
SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procèdé le **dix-huit octobre** *mil huit cent quatre-vingt dix-neuf, jour de mercredi,* **à DEUX heures du soir** *à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, à la vente sur saisie immobilière des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de Noyers, canton de Noyers, arrondissement de Sisieron, Basses-Alpes.*

DESIGNATION
DES IMMEUBLES A VENDRE

PREMIER LOT

Parcelle de terre dite Lirette, en nature de vague d'une, contenance d'environ de 45 ares 60 centiares numéro 598 du plan, section A.

Mise à prix : Cinq francs.

ci . . . . . 5 fr.

DEUXIEME LOT

Parcelle dite « Majelette » en nature de bois taillis, vague, pré, labour, d une contenance environ de 64 ares, touchant nord le hameau des Latils et midi vallon numèros 949, 950, 951, 952, du plan, section E.

Mise à prix : Dix francs.

ci . . . . . 10 fr.

TROISIÈME LOT

Parcelle dite Champ de la Rousse en nature de jardin et cour, d'une contenance de 3 ares 9 centiares ; touchant : nord les Garris et couchant vallon, numéros 972, 974, 975, section E.

Mise à prix : Cinq francs.

ci . . . . . 5 francs.

QUATRIEME LOT

Parcelle dite Couidon, en nature de vague, labour, vigne, terre, bois taillis, d'une contenance de 1 hect. 47 ares 9 centiares touchant : midi chemin vicinal et nord Roman ; numéros 1050, 1051, 1053, 1057, 1058, 1059, 1060 et partie de 1052, 1056, 1056 bis, section E.

Mise à prix : Trente francs,

ci . . . . . 30 francs.

CINQUIEME LOT

Pièce dite la Rabathe, en nature de labour et vague, d'environ 43 ares 60 centiares, touchant : nord Roman levant Latil, numéros 1061, 1062, du plan, section E.

Mise à prix : Vingt francs.

ci . . . . . 600 francs.

SIXIÈME LOT

Maison d'habitation et bâtiment rural appelé les Latils, composé d'uné cuisine et chambres sur le même palier, écurie, grenier à foin, four, cave, remise et loges à cochons avec sol, cour et pré, d'une contenance de 4 ares 90 centiares, numéros 941, 998 992, 988, 996, 991p. 998p. du plan, section E.

Mise à prix : Deux cents francs.

ci . . . . . 200 fr.

SEPTIEME LOT

Pièce de terre dite les garris en nature de labour, bâtiment rural, pré, jardin d'environ 47 ares 24 centiares ; touchant : nord le bâtiment des Garris et midi vallon, numéros 938, 936, 943, 931, 955, 948, 944, 940, 945; 960, 961 1075, 946, du plan, section E.

Mise à prix Cinq cents francs.

c. . . . . 500 fr.

HUITIEME LOT

Parcelle dite la Moulière en nature de labour, d'une contenance de 5 a. 40 centiares, touchant : midi Imbert et nord vallon, numéros 915 et partie du 911 du plan, section E.

Mise à prix : Cinq francs.

ci . . . . . 5 fr.

NEUVIEME LOT

Parcelle en nature de bois taillis, dite Brêne du bureau, d'une contenance environ de 96 ares 60 cent. touchant : nord Bremond, an couchant Latil Joseph, numéro 543 du plan. section A

Mise à prix : Cinq francs

ci . . . . . 5 francs

DIXIEME LOT

Parcelle dite les Egauds, en nature de labour et vague d'une contenance de 4 hectares 81 ares 50 cent. numéros 618, 619, 620, 621, 622, 631 632, 650, 647, 648 du plan, section A. touchant au nord Bremond, couchant Latil Joseph,

Mise à prix : Cent francs.

ci . . . . . 100 francs.

ONZIEME LOT

Parcelle dite les Tignes en nature de labour et vague, d'une contenance de 12 ares 10 centiares, touchant Latil au couchant et Bremond au nord, numéro 643 du plan, section A.

Mise à prix : Dix francs.

ci . . . . . 10 francs,

DOUZIEME LOT

Parcelle dite le Chaumet, en nature de labour et vague ; d'une contenance de 2 hectares 75 ares 70 centiares ; touchant : nord Plauche, midi Eysseric, numéros 762, 763, 764 du plan section A.

Mise à prix : 40 francs

ci . . . . . 40 francs

TREIZIEME LOT

Parcelle appelée le Chasteleret, en nature de vague, d'une contenance environ de 25 ares 50 centiares, touchant : levant Roman et nord chemin vicinal, numéros 1081, 1079 du plan section A,

Mise à prix : Cinq francs.

ci . . . . . 5 francs

QUATORZIEME LOT

Parcelle dite la Pièce, en nature de aire, labour et vague ; d'une contenance de 7 hectares 68 ares 2 cent. touchant midi chemin rural e couchant Reynier et Imbert, numéros 1098, 1099, 1101, 1102, 1103, 1100 et partie de 1104 du plan, section E.

Mise à prix Mille francs.

ci . . . . . 1000 francs,

QUINZIEME LOT

Parcelle dite Fouent Chourette, en nature de vague, d'une contenance de 6 ares, partie du numéro 582 sect. A.

Mise à prix : Cinq francs.

ci . . . . . 5 francs

SEIZIEME LOT

Parcelle appelée les Graves, en nature de labour, d'une contenance environ de 88 ares 40 centiares, numéros 1086. 1087, 1088 du plan, sect. E.

Mise à prix : Dix francs.

ci . . . . . 10 francs

DIX-SEPTIEME LOT

Parcelle dite Clos Baudet, en nature de vague d'une contenance 1 h. 15 ares 50 centiares, touchant nord communal et couchant Eysseric, numéros 1244, 1334 du plan, section D.

Mise à prix : Quinze francs.

ci . . . . . 15 francs

DIX-HUITIEME LOT

Parcelle dite Lirette, en nature de labour et vague d'une contenance environ de 83 ares 20 centiares, numéros 864, 865, 866 du plan, section A.

Mise à prix : 5 francs.

ci . . . . . 5 francs

DIX-NUEVIEME LOT

Parcelle dite Nigousai, vague, d'une contenance environ de 64 ares 40 centiares, touchant midi et couchant Imbert, numéro 662 du plan section A.

Mise à prix : Cinq francs,

ci . . . . . 5 francs.

VINGTIEME LOT

Parcelle, le Gravas, en nature de labour, d'une contenance environ de 16 ares, 15 centiares, touchant midi chemin et levant Roman, partie du numéro 1.080 du plan section E.

Mise à prix : Cinq francs.

ci . . . . . 5 francs.

VINGT-UNIEME LOT

Parcelle dite Autour de St-Claude, vague, d'une contenance environ de 73 ares 80 centiares, touchant nord chemin vicinal et couchant Eysseric, numéro 1.348 section D.

Mise à prix : Cinq francs.

ci . . . . . 5 francs

VINGT-DEUXIEME LOT

Parcelle appelée Champ de la Rose en nature de labour d'une contenance de 15 ares 70 centiares partie du numéro 973 du plan, section E.

Mise à prix : Dix francs.

ci . . . . . 10 francs.

VINGT-TROISIEME LOT

Parcelle dite la Lambriscame en nature de labour et vague d'une contenance de 1 hectare 53 ares 10 centiares numéros 626, 627, 628; 629, 630, du plan, section A.

Mise à prix : Cinquante francs.

ci . . . . . 50 francs.

VINGT-QUATRIEME LOT

Terre appellée le Chatelard en nature de labour et vague d'une contenance environ de 58 ares 56 centiares touchaut nord et midi chemin partie des numéros 1082, 1083, 1080, du plan section E.

Mise à prix : Vingt francs.

ci . . . . . 20 francs.

VINGT-CINQUIEME LOT

Parcelle dite les Clots en nature de bruyère d'une contenance de 27 ares 60 centiares numéro 103, du plan, section A.

Mise à prix : Cinq francs.

ci . . . . . 5 francs.

VINGT-SIXIEME LOT

Parcelle dite la Lioupe, vague, d'une contenance environ de 4 hectares 29 ares 80 centiares, touchant nord communal, midi Plauche numéro 739 du plan, section A.

Mise à prix : Cent francs

ci . . . . . 100 francs.

VINGT-SEPTIEME LOT

Parcelle appelée les Couestes, vague, d'une contenance environ de 1 hectare 54 ares 50 centiares, touchant, couchant vallon et levant chemin numéro 1.351 du plan section D.

Mise à prix : Dix francs.

ci . . . . . 10 francs.

VINGT-HUITIEME LOT

Parcelle dite Pré du Riou en nature de vague contenant environ 23 ares 50 centiares numéro 918 du plan, section E.

Mise à prix : Cinq francs.

ci . . . . . 5 francs.

VINGT-NEUVIEME LOT

Une piece dite le moulin en nature de pré, bois taillis, labour, bruyére sol, canal, d'une contenance environ de 22 ares 93 centiares touchant vallon et midi vallon de Brison, numéros 1.007, 1.008, 1.009, 1.010, 1.011, 1.012, 1.013, du plan section E.

Mise à prix : Trente francs.

ci . . . . . 30 francs.

TRENTIEME LOT

Parcelle appelée le Chasteleret en labour, bruyère et vague, d'une contenance approximative de 1 hectare 25 ares, touchant : levant Roman, nord chemin, numéros 1.095, 1.096, 1.097, du plan, section E.

Mise à prix : Quarante francs.

ci . . . . . 40 francs.

TRENTE-UNIEME LOT

Parcelle dite sous le chemin de Trévaux en nature de labour d'une contenance de trois ares 70 centiares, touchant, nord, chemin, midi Bonnet numéro 1031 du plan, section E.

Mise à prix ; Cinq francs.

ci . . . . . 5 francs.

TRENTE-DEUXIEME LOT

Parcelle appelée la Lâmbriscane, d'une contenance de 58 ares 70 centiares, en nature de vague, numéro 625 du plan, section E.

Mise à prix : Dix francs.

ci . . . . . 10 francs

TRENTE-TROISIEME LOT

Parcelle dite les Egain, en nature de labour, d'une contenance environ de 71 ares 40 centiares ; touchant nord Bremond, couchani Latil, numéro 653 du plan, section E

Mise à prix : Trente francs.

ci . . . . . 30 francs.

TRENTE-QUATRIEME LOT

Parcelle dite Coueste de la Rangas en nature de vague d'une contenance de 2 hectares 27 ares, numéro 1361, partie du plan, section D.

Mise à prix : Vingt francs.

ci . . . . . 20 francs.

TRENTE-CINQUIEME LOT

Parcelle dite Fontanouge en nature de labour et vrgue, d'une contenance approximative de 85 ares 30 centiares, touchant : midi et nord, chemin, numéros 1092, 1093 du plan, sect. E.

Mise à prix : Dix francs.

ci . . . . . 10 francs.

TRENTF-SIXIEME LOT

Autre parcelle dite la Moliere en nature de labour, d'une contenance environ de 32 ares 40 centiares ; touchant : nord Vallon, midi Imbert, partie 909 au plan et 908 section E.

Mise à prix : Trente francs.

ci . . . . . 30 francs.

TRENTE-SEPTIEME LOT

Parcelle dite Pré du Riou, en nature de labour, d'une contenance d'environ 14 ares 28 centiares, faisant partie au numéro 919 au plan E.

Mise à prix : Dix francs.

ci . . . . . 10 francs.

Après la vente en détail il sera procédé à la vente en un seul bloc de tous les lots ci-dessus, sur la mise à prix formée par la réuion des adjudications partielles.

Ces immeubles ont été saisis à la requête du sieur Adolphe VIAS, charron, domicilié et demeurant à Sisteron, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

CONTRE :

Le sieur Pierre-Fortuné REYNIER DE MONTLAUX, propriétaire domicilié et demeuran à Noyers : suivant procés-verbal de PLAUCHE, huissier à Noyers en date des 17 et 18 juin 1899, visé et transcrit après la dénonciation du saisi au bureau des hypothèques de Sisteron le 23 juin 1899 ; vol. 43 No 3. Ils seront vendus aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Il est déclaré conformément à l'article 685 du code de procédure civile modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription sur les immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Sisteron, le 12 août 1899.

L'avoué poursuivant la vente,
Gaston BEINET.

Enregistré à Sisteron le 13 septembre mil huit quatre-vingt-dix-neuf, Folio 67 Case 24 Reçu, un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : CORBEL.

Étude de Me Ch. BONTOUX
AVOCAT-AVOUÉ
à SISTERON (Basses Alpes)

EXTRAIT
de demande
En Séparation de Biens

Par exploit du ministère de Margaillan, huisseir à Sisteron en date du douze Septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf enregistré, la dame Marie Elisabeth Julie Ravoux, épouse Léon Jules Bremond, sans profession demeurant et domiciliée avec son mari à Peipin, a formé contre le sieur Léon Jules Bremond son mari ; sa demande en séparation de biens et Me Charles Bontoux avoué près le tribunal civil de première instance de Sisteron a été constitué pour la demenderesse sur cette assignation.

Pour extrait certifié conforme
Sisteron le 14 Septembre 1899.
C. BONTOUX.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Ch. BONTOUX,
AVOCAT-AVOUÉ
SISTERON (Basses- Alpes)

VENTE
PAR
LICITATION

Il sera procédé le mercredi quatre octbreo mil huit cent quatre vingt-dix-neuf à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron à 2 h. du soir, à la

Vetne aux Enchères Publiques

devant M. Girard, juge commis, des immeubles ci-après désignés situés sur le terroir de la commune de MISON, canton et arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

DÉSIGNATION
Des Immeubles à Vendre

PREMIER LOT

Maison d'habitation et dépendances au hameau des Armands, confrontant du levant deuxième lot, allée de vignes entre, du midi et du nord chemin, du couchant Bremond, d'une contenance d'environ 2 hect. 5 ares.

Mise à prix : Mille trois cents fr.
ci . . . . . 1.300 fr

DEUXIEME LOT

Propriété sise au hameau des Armands, confrontant du levant ruisseau, du midi le chemin, du couchant le premier lot, allée de vignes entre, d'une contenance d'environ 1 h. 43 a.

Mise à prix : Neuf cents francs.
ci . . . . . 900 fr.

TROISIEME LOT

Propriété en nature de pré, confrontant du levant Armand, du çouçhant Brignaudy et Corréard, du midi deuxième lot, d'une contenance d'environ 24 ares.

Mise à prix : Trois çents françs.
çi . . . . . 400 fr.

QUATRIEME LOT

Une propriété en nature de labour située sur le même terroir au quartier des Jonçhières, portée au çadastre en la section B. sous le No 48 du plan çadastral d'une contenançe d'environ 42 a. confrontant du nord Corréard, du midi le chemin, du çouçhant épouse Ricard, du levant chemin des Armands au Poët.

Mise à prix : Deux çents françs.
ci . . . . . 200 fr.

CINQUIEME LOT

Propriété en nature de vague et chênes épars, située sur le même terroir au quartier de la Maure, portée au cadastre sous le No 316 bis de la section B, d,une contenance d'environ 1 hect. 39 a. 30 cent. confrontant du levant Robert, du nord Corréard, du couchant Bouchard.

Mise à prix : Dix francs.
ci . . . . . 10 fr.

SIXIEME LOT

Blâche située sur le même terroir, au quartier de la Plaine, portée au cadastre sous le No 545 de lá section C. d'une contenance d'environ 1 hect. 12 ares 80 cent. confrontant du couchant Chabas, du midi chemin de Fontmichelle à Chirombelle, du levant Pleindoux.

Mise à prix : Cinquaute francs.
ci . . . . . 50 fr.

Ces immeubles dépendent de la succession du sieur Jean Augustin MEISSON, en son vivant propriétaire à MISON.

La vente en a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Sisteron, en dete du 12 juillet 1899, à la requête de Urbain Reynier MONTLAUX, propriétaire à Sisteron, agissant en qualité de créancier du sieur Paulin Louis MEISSON, l'un des cohéritiers le dit Reynier Montlaux ayant pour avoué Me CHARLES BONTOUX.

CONTRE : 1° Paulin Louis Meisson, propriétaire ; 2e la dame Marie Francou, Veuve de Jean Augustin Meisson, sans profession, demeurant et domiciliés tous deux ensemble à Mison, ayant pour avoué Me BEINET.

Et encore le sieur Ferdinand Meisson, cultivateur, demeurant à Mison, autre défendeur défaillant.

Elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron, par Me BONTOUX, avoué.

Sisteron, le 14 septembre 1899.

Pour extrait
C. BONTOUX.

Enregistré à Sisteron, le 14 sept 1899, F° 68 Case 9. Reçu 1 fr 88 cent. décimes compris.
Singé : CORBEIL.

Etude de Me HEIRIÈS, notaire
à Sisteron (Basses-Alpes)
Sucr de Mes Chauvet et Audibert

Licitation Amiable

Le DIMANCHE vingt-quatre septembre mil huit cent quatre vingt-dix-neuf, à DEUX heures du soir, en l'étude et par le ministère de Me HEIRIÈS, notaire à Sisteron, il sera procédé à la

VENTE
AUX ENCHÈRES
Publiques et Volontaires
des immeubles ci après désignés dépendant de la succession de M. Clair RIVAS.

DESIGNATION

PREMIER LOT

Petit Domaine en nature de labour et vague avec bastidon, sis à Sisteron, quartier de Sarrebosc : contenant 3 hectares environ, confrontant du levant Put et chemin, du midi Lieutier, hoirs Allibert, Clément et Figuière, du couchant Bégou et Put et au nord Put.

Mise à prix : Deux cents francs.
ci . . . . . 200 francs.

DEUXIÈME LOT

Bosquet à Sisteron, quartier de Gâche, contenant 80 ares environ, confrontant du levant terrain communal, du midi et nord Massot et du couchent Richaud.

Mise à prix : Trois cents francs.
ci . . . . . 300 francs.

TROISIEME LOT

Bosquet au même quartier, contenant 16 ares environ, confrontant du levant Richaud, du midi Massot du couchant Moullet et du nord Pascal.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 frrncs.

QUATRIÈME LOT

Labour à Sisteron, quartier de Sarrebosc ou du Devens, contenant 20 ares environ ; confrontant du levant Pascal, du midi, couchant et nord vallon.

Mise à prix : Cinquante francs.
ci . . . . . 50 francs.

CINQUIEME LOT

Labour à Sisteron, quartier de Sarrebosc, appelé vigne de Fauris ; contenant 20 ares environ, confrontant du levant terrain communal, du midi Turcan, du couchant et du nord chemin.

Mise à prix : Quinze francs.
ci . . . . . 15 francs.

SIXIEMELOT

Labour arrosable à Sisteron, quartier du Plan ; contenant 12 ares environ ; confrontant du levant Bontoux, du midi de Barlet, du couchant Bougarel et du nord Eysseric.

Mise à prix : Trois cents francs.
ci . . . . . 300 francs.

SPTIEME LOT

Labour à Entrepierres, quartier du Baumas ; contenant 24 ares environ, confrontant du levant et du nord Tamisier, du couchant et midi chemin.

Mise à prix : Cinquante francs.
ci . . . . . 50 francs.

HUITIEME LOT

Maison à Sisteron, rue Font-Chaude, composée de cave, écurie au rez-de-Chaussée, deux chambres avec cabinet au premier étage ; confrontant du levant et couchant rues, du midi Mieule et du nord Soulet.

Mise à prix : Cinquante francs.
ci . . . . . 50 francs.

ABLOTISSEMENT

Après l'adjudication des huit lots il sera procédè à une nouvelle mise aux enchéres en UN SEUL LOT sur la mise à prix formée en additionnant lès prix auxquels ces immeubles auront été adjugés sur la première mise en vente. S'il ne se présente aucun acquéreur sur l'ablotissement, la premiére adjudication sera définitive, si sur la deuxième adjudication il survient un acquéreur, la surenchère du dixième ne pourra être mise que sur les lots réunis.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me HEIRIES dépositaire du cahier des charges.

HEIRIÉS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

VILLE DE SISTERON

Adjudication

de la ferme des Droits d'Octroi de la ville de Sisteron, pendant les années 1900 ; 1901 ; 1902.

Le Maire de la ville de Sisteron à l'honneur d'informer le public que l'adjudication de la ferme des droits d'Octroi de cette ville, pendant les années 1900 ; 1901 ; 1902, aura lieu dans une des salles de la Mairie, sous la présidence du Maire, assisté de deux membres du Conseil municipal, du Receveur municipal et du représentant de l'Administration des Contributions Indirectes, le

Jeudi vingt-un décembre

mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à **deux** heures précises du soir.

La mise à prix est fixée à **Vingt-huit mille francs.**
ci . . . . . **28.000 fr.**

L'adjudication est pour une durée de trois années qui commenceront le premier janvier 1900 et finiront le trente-un décembre 1902.

Nul ne sera admis a soumissionner s'il ne réunit les conditions imposéés par le cahier des charges dont il sera donné lecture avant l'adjudication, ainsi que des tarifs et réglements qui sont déposés à la mairie et dont les interessés pourront toujours prendre connaissance.

Fait à l'Hôtel de ville à Sisteron, le quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Le Maire,
Félix THÈLÈNE.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

Le gérant : A. TURIN.

SURDITÉ, BOURDONNEMENTS

Maladies de l'Oreille, de la Gorge et du Nez

Nous rappelons que, comme par le passé, le *Journal de la Surdité et des maladies de la Gorge et du Nez* est envoyé *gratuitement* à toute personne qui en fait la demande au dirtr, 112 boulevard Rochechouart, à Paris.

Cet organe medical — *actuellement le plus important des journaux otologiques du monde entier* — publie en style clair et précis *une étude complète des maladies de l'oreille, du larynx, de la Gorge et du Nez, résume les traitements les plus récents, et donne à chacun le moyen de les combattre victorieusement.*

60 années de succès
Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897

ALCOOL de MENTHE **DE RICQLÈS**

Le seul Alcool de Menthe Véritable

BOISSON HYGIÉNIQUE d'un **goût exquis** et d'une **fraîcheur délicieuse, calme** instantanément la **soif** et **assainit** l'eau.

ELIXIR SOUVERAIN contre les **indigestions**, la **Dysenterie**, la **Cholérine** ; **dissipe** les Maux de **cœur**, *de* **tête**, d'estomac.

EXCELLENT *aussi pour la* **Toilette** *et les* **dents.**

SE MÉFIER des IMITATIONS

EXGIER LE NOM DE RICQLÈS

CROISSANCE ET DENTITION

Sans préambule, nous désirons d'abord attirer votre attention sur la lettre suivante :

« Lyon, 31 mars 1898.

« Messieurs, mon enfant, très éprouvé par la croissance et la dentition, était tombé dans un état de marasme des plus inquiétants.

Enfant NÉRAUD

« Triste, presque toujours pleurant, d'une maigreur effrayante, il ne nous laissait aucun repos ; ne pouvant lui faire absorber aucune nourriture, nous ne savions plus que faire. Une sage-femme de nos amies m'engagea à employer l'Emulsion Scott.

« Après quelques jours de traitement, mon enfant, qui prenait votre excellente préparation avec le plus grand plaisir, était beaucoup mieux, demandait à manger et commençait à jouer avec les enfants de son âge. Aujourd'hui il est complètement rétabli, et je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma vive reconnaissance.

« Signé : M. NÉRAUD, 40, quai Fulchiron ».

Que d'enfants, dans les mêmes conditions, s'étiolent, dépérissent sans cause apparente, arrivent à un tel état qu'il semble impossible de les sauver. Eh bien ! c'est à ce moment que l'Emulsion Scott se montre vraiment miraculeuse, car elle contient les principes les plus nourrissants, les plus nécessaires à la croissance des os, à la nourriture des nerfs, — l'huile de foie de morue, les hypophosphites de chaux et soude, la glycerine, — émulsionnés, tout prêts à être absorbés et assimilés par le sang. Cette préparation, acceptée par les plus délicats, est si digestible que les plus faibles estomacs la prennent en toute saison. Elle là son rôle providentiel dans toutes les maladies de dépérissement, consomption, phtisie, cachexie, marasme, scrofule, lymphatisme, anémie, etc., etc., chez les enfants aussi bien que chez les adultes et les vieillards.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 13 Septembre 1899

Les affaires sont semsiblement plus actives et bien que la question du Transvaal continue à préoccuper le Marché celui-ci dans l'ensemble montre une grande fermeté ; nos rentes se distinguent même par une nouvelle avance le 3 o|o 100. 92 le 3 1|2 à 102. 52.

La tendance est assez bonne sur les établissements financiers se sont bien maintenus. Le crédit foncier à 760 le Comptoir national d'escompte à 600. le crédit lyonnais à 956, la Société Générale à 599, la Banque française d'émission à 120. la Banque spéciale des valeurs industrielles à 77.

La société électrique de France constituée par la Banque Nationale de l'industrie lse recommande par les prix exceptionnellement avantageux auquels elle pourra insaller la lumière et les transports électriques aux moindres communes.

Demandes toujours à 33 frs.actions de la minerve Société oGénérale des petits fromages degruyère surfins, dont la fabrication, prend une extenteon continuelle par suite de l'accroissement des commandes.

Chemins de Fer Français saus variations.

UN HASARD PROVIDENTIEL

vient de faire découvrir, dans un vieux *couvent de Jérusalem*, un manuscrit renfermant les RECETTES de ces merveilleux REMÉDES des TEMPLIERS, ayant obtenu jadis ces guérisons presque miraculeuses (dans les *maladies* de *poitrine*, de l'*estomac*, de la *vessie*, du *cœur*, de la *peau* la *goutte*, les *rhumatismes*, l'*anémie*, la *chlorose* etc.) qui font encore l'étonnement des savants de ce siècle. Ni *poisons*, ni *produits nuisibles* n'entrent dans la composition de ces remèdes, si simples qu'ils permettent à chacun d'être *son propre médecin et celui de sa famille.*

M. MALAPERT, à Maiche, (Doubs), dépositaire de ce précieux manuscrit, prennant pour sienne la devise de ces moines médecine *offre* la brochure explicative à toute personn qui joint à sa demande un timbre de 0 fr. 15 ce pour la recevoir franco.

© VILLE DE SISTERON

Pharmacie Centrale. — Droguerie

MEDAILLE D'OR — DIPLOME D'HONNEUR — HORS CONCOURS

D. LAUGIER

47, Rue Droite, SISTERON 47, Rue Droite

Dépôt Général des EAUX MINÉRALES Françaises et Etrangères
Et de toutes spécialités Pharmaceutiques

Fabrique de Produits Vétérinaires spécialisés

BANDAGES — BAS POUR VARICES

DOUCHES D'ESMARK

INJECTEURS, IRRIGATEURS, ETC.

Notre nombreuse Clientèle est assurée de toujours trouver à la Pharmacie, des produits irréprochables de 1re qualité et une grande modicité dans les prix. — Les ordonnances de MM. les docteurs sont dans leur préparation l'objet d'une attention toute particulière de notre part.

La Grande Savonnerie C. FERRIER et Cie

Marseille

SAVON PUR 72 o|o d'huile "EXTRA" GARANTI

SAVON PUR 72 o|o d'huile "EXTRA" GARANTI

LE CHAT

Le SAVON EXTRA MARQUE "**Le Chat**" est un Savon pur fabriqué avec des matières premières de qualité supérieure, il procure une économie de 30o|o sur le poids du savon employé

DANS TOUS LES CAFÉS DE LA VILLE

LIQUEURS SUPÉRIEURES **CUSENIER**

A BASE DE FINE CHAMPAGNE

QUINQUINA CUSENIER

TONIQUE. **LE SEUL VRAI** APÉRITIF.

ABSINTHE BLANCHE CUSENIER

NATURELLE

A BASE D'ALCOOL PUR DE VIN

PHARMACIE DE PREMIÈRE CLASSE

ANCIENNE PHARMACIE GABERT

PRODUITS CHIMIQUES, PHARMACEUTIQUES — DROGUERIE

A. FERRAND

Pharmacien de 1re Classe de l'Ecole supérieure de Montpellier

SISTERON, Rue de Provence (A coté de l'Epicerie Marseillaise)

DÉPOT
- Spécialités Pharmaceutiques
- Parfumerie Hygiènique
- Produits Vétérinaires

EAUX MINÉRALES Françaises et Etrangères
OBJETS DE PANSEMENTS
PRODUITS ANTISEPTIQUES

Accessoires de Pharmacie
Bandages, Bas pour varices
DOUCHES, INJECTEURS, IRRIGATEURS

ANALYSES CHIMIQUES -- MÉDICALES -- INDUSTRIELLES & AGRICOLES

SPÉCIALITÉS **DE LA MAISON**
- Sirop contre la coqueluche
- Baume contre les cors
- Injections contre les écoulements
- Mixture anti-gastralgique
- Baume dentaire
- Lotion contre la chute des cheveux
- Gouttes anti-anémiques
- Présure liquide - Eau dentifrice
- Cachets anti-névralgiques
- Vin reconstituant
- Pommade contre les hémorroïdes
- Sirop vermifuge
- Tœnifuge contre le ver solitaire
- Eau de Cologne et de Quinine
- Produits Photographiques

FER BRAVAIS
TONIQUE et RECONSTITUANT
ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque

---

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU **PERFECTION** pour **FAMILLES** et **ATELIERS**

DAVIS

AGENCE GÉNÉRALE : MAISON ELIAS HOWE, fondée en 1863, 48, Boul^d Sébastopol, 48, Paris. — *L. ANDRÉ & Cie.*

MAUX DE JAMBES

PLAIES VARIQUEUSES ou réputées incurables
VARICES, ULCÈRES
DÉMANGEAISONS
DARTRES, ECZÉMAS
et toutes maladies de peau
Des milliers de preuves de guérisons promptes et radicales de cas désespérés
Soulagement immédiat par

Prix : 3f50

L'EAU SOUVERAINE
du Docteur **E. BARRIER**, de la Faculté de Paris
Médecin spécialiste des maladies de la peau, Lyon, 6, r. St Côme
CONSULTATIONS GRATUITES
Dépôt : Phie de l'Eléphant. Lyon, 6, r. St-Côme

Dépôt à Sisteron : Pharmacie FERRAND

AVIS AUX BLANCHISSEUSES !!

DEMANDEZ PARTOUT

Le savon "LE MOISSONNEUR"

Léon MICHEL, fabricant

SALON (BOUCHES-DU-RHONE)

Représenté par F. COULON

SISTERON (Basses-Alpes.)

PRIME GRATUITE

Les Abonnés anciens et nouveaux du Journal

LA RENTE

reçoivent Gratuitement en prime

Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

La RENTE publie : Revue de la Bourse, du Marché en Banque, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées. — Rapports des Cies. — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Echelle des Revenus. — Bilans des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes du Suez, des Cies de Gaz, d'Electricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer, Cours des Changes, tous les tirages français et étrangers. — **Un An : 6 fr.** — 5, Rue Drouot, PARIS

OUTILLAGE INDUSTRIEL et d'AMATEURS | **TOURS** de tous Systèmes | **MACHINES** à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — **OUTILS** de toutes sortes, Français, Anglais et Américains. pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS** SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc. *Nouveau TARIF-ALBUM* 320 p. (1.250 gravures) franco 0.85 c.

A. TIERSOT CONSTRUCT^r BREV. A PARIS 16, Rue des Gravilliers. (HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY aux Expositions de PARIS 1889-1891-1893-1898.

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON